Envoyé en préfecture le 06/08/2020 Reçu en préfecture le 06/08/2020

Affiché le

EXTRAIT DU REGISTRI ID : 003-210301271-20200728-DEL2020280737-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération n°37/2020

Nomenclature ACTE : 5.4 Désignation de représentants

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
15	14	Pour : Cf corps de la délib. Contre : Abstention

<u>Date de la convocation :</u> 22 juillet 2020

Date d'affichage:

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le :

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON L'an deux mil vingt, le mardi 28 juillet à 20 H 30, le Conseil Municipal de

L'an deux mil vingt, le **mardi 28 juillet** à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu non habituel de ses séances au vu du contexte sanitaire actuel, sous la présidence de Stéphanie CUSIN-PANIT, maire.

Etaient présents: Stéphanie CUSIN-PANIT, Gilles JACQUET, Josette DOURBIAS, Denis BONNEAU, Nicole BUVIN, Olivier PERRIER, Cheyenne GREAULT, Emilie BERGONHE, Yolande PASQUET, Damien LESPINASSE, Nicolas CHEVALLIER, Aurélie GILBERT, Christian FOURNET et Philippe PERCHE formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoir: André EMMENDOERFFER à Josette DOURBIAS

A été nommée secrétaire de séance : Nicole BUVIN

ELECTION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU CHATEAU FEODAL DE HERISSON

Madame le Maire rappelle que les statuts de l'association de Sauvegarde du Château Féodal de Hérisson (S.C.H.) prévoient que quatre délégués représentent la commune au Conseil d'Administration.

Conformément à l'article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection au scrutin secret des quatre délégués titulaires.

DELEGUES TITULAIRES

Ont obtenu, après vote à bulletin secret :

- Christian FOURNET: 15 voix (quinze voix)
- Damien LESPINASSE: 14 voix (quatorze voix)
- Olivier PERRIER: 14 voix (quatorze voix)
- Philippe PERCHE: 15 voix (quinze voix)

Vu les résultats des élections, Le Conseil Municipal désigne :

Comme délégués titulaires :

- Christian FOURNET- Adresse: La Côte de Châteloy- 03190 HERISSON
- Damien LESPINASSE Adresse: Le Lac 03190 HERISSON
- Olivier PERRIER Adresse: Riétaire 03190 VENAS
- Philippe PERCHE Adresse: Barassier 03410 SAINT-VICTOR

Et transmet cette délibération à Monsieur le Président de l'association de Sauvegarde du Château Féodal de Hérisson.

Pour extrait certifié conforme, Fait à Hérisson, le 30 juillet 2020 Le Maire, Stéphanie CUSIN-PANIT